

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
*Direction des affaires financières
et de l'administration générale*

Direction des routes

Rectificatif à la circulaire n° 2001-12 du 8 février 2001 relative à la comptabilité analytique d'exploitation des parcs des directions départementales de l'équipement

NOR : *EQUG0110027Z*

Dans le *Bulletin officiel* n° 2001-4 du 10 mars 2001, page 82 :

A l'annexe I, rubrique « charges calculées (de substitution et supplétives) » : *b*) charges supplétives, charges de personnel non OPA,

Supprimer la phrase : « elle exclue néanmoins les honoraires des personnels techniques ; ».